

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES
DU VENDREDI 16 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur Marc BARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2018.

Présents : Mesdames Nadine POINT, Ginette ROCHEDY, Marie-Noëlle ROCHEDY, et Messieurs Robert ARNAUD, Marc BARD, Daniel BARBAROSSA, Bernard BETRANCOURT, Jean-Pierre BRET, Francis RIOU, Bruno ROUX et Thomas SOUBEYRAND, formant la majorité des membres en exercice.

Absente avec pouvoir :

- Madame Pascale PETTAVINO avec pouvoir à Monsieur Bernard BETRANCOURT.

Absentes excusées : Mesdames Odile COURCHELLE et Amandine GRAY.

Absente : Madame Lucile FOROT.

Monsieur Thomas SOUBEYRAND a été nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu des délibérations prises lors de la séance du 2 février 2018.

Aménagement du Territoire

Nouveau projet d'aménagement de la traversée du bourg (RD 533) et du quartier du Monument aux Morts

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le nouveau projet d'aménagement de la traversée du bourg (RD 533) et du quartier du Monument aux Morts, prenant en compte les demandes d'améliorations faites par les services départementaux par rapport au projet initial :

- amélioration des prestations d'aménagements au niveau de la place traversante du Bourg de l'Homme,
- mise aux normes des largeurs du cheminement piéton sous le parc de la Porte Fornate,
- rabattement des 2 voies sur un débouché unique sur la RD 533 au "Pont de Syalles".

Ce projet prévoit également la création d'un chemin piéton hors route départementale, par encorbellement.

Cette opération, qui serait réalisée en plusieurs tranches, est estimée à 508.677,14 € HT et son plan de financement prévisionnel est le suivant :

- DEPENSES	508.677,14 € HT
- RECETTES	
• Subvention de la Région	50.000,00 €
• Subvention du Département	30.646,00 €
• Autofinancement communal	428.031,14 €

Total	508.677,14 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce nouveau projet et son plan de financement prévisionnel, et décide de solliciter les aides financières de la Région et du Département.

Finances Locales

Conventions d'utilisation de la piscine de Vernoux par les scolaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions nécessaires avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, en vue de l'utilisation de la piscine de Vernoux par les élèves de l'école, la commune prenant en charge tous les frais correspondants à cette activité "piscine".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.